Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

Les élus vous informent

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

Mai 2020
N° 198

Merci aux bénévoles pour cet élan de solidarité !

Les super-héros des films portent des masques, les nôtres nous en apportent !

Ce sont, au total, plus de 30 personnes qui ont pris part à la confection de masques à Reuilly. Certaines, depuis chez elles, d'autres se sont rassemblées à la salle des fêtes où un atelier de couture a été improvisé.

L'atelier-couture de la salle des fêtes :

L'atelier de couture éphémère est installé à la salle des fêtes de Reuilly depuis mi-avril. Il **accueille en moyenne 15 à 20 personnes par jour** (dans les règles de distanciations physiques les plus strictes). Il permet la création massive de masques et de surblouses.

Aidées par la municipalité pour la logistique, l'organisation et la communication, cet atelier n'aurait pu voir le jour sans la détermination de bénévoles et de volontaires qui ont passé de nombreux après-midis de confection à la salle des fêtes ou à domicile (grâce à des livraisons régulières de matières premières à domicile). **La municipalité remercie chaleureusement chacune et chacun très sincèrement. Merci également aux personnes qui ont prêté du matériel ou donné de la matière première.**

Ce sont, au total, 2000 masques déjà fabriqués et 700 surblouses en cours de confection.

Don des surblouses

Ce jeudi 7 mai, **des bénévoles remettront plus de 300 surblouses à l'hôpital d'Issoudun** pour aider et remercier le personnel soignant.

Un grand bravo à tous !

Distribution gratuite de masques en tissu

La distribution gratuite organisée par la municipalité avec les bénévoles reuillois, se déroulera à la **Halle des sports Jean-Pierre Berlot les jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 mai de 10h à 12h et de 15h à 19h.** Le jour du retrait des masques dépend de la 1ère lettre du nom de famille figurant sur la facture des déchets ménagers. Voir le tableau ci-contre.

1ère lettre du nom de famille	Jour de retrait
de A à C	7 mai 2020
de D à L	8 mai 2020
de M à Z	9 mai 2020

Nous vous remercions de vous présenter le jour indiqué et 1 seule personne par foyer. Le demandeur pourra retirer des masques pour le compte d'autrui.

En cas de difficultés pour retirer les masques : contacter la mairie au 02 54 03 49 00 à partir du 12 mai.

Situation d'urgence sanitaire

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, les informations présentées dans ce feuillet « les élus vous informent » peuvent rapidement être rendues obsolètes par des décisions gouvernementales ultérieures.

Organisation des services de la commune

- **La mairie restera fermée au public.** L'accueil téléphonique reste accessible aux horaires d'ouverture. En cas de besoin, une secrétaire est à votre disposition et un rendez-vous peut être pris.
- **La médiathèque** restera fermée au public. Un service de retrait par les usagers sera possible sur rendez-vous. Le service de portage des documents est maintenu. Informations et renseignements au 02 54 21 79 67.
- **La Maison de Reuilly** restera fermée jusqu'à nouvel ordre.
- **La déchetterie de Reuilly** est réouverte depuis le 27 avril aux conditions fixées ci-dessous.
- **Les Services Techniques** ont repris leurs activités normales depuis fin-avril.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux le mercredi. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service : 06 30 58 90 70.

Réouverture de la déchetterie

La Communauté de communes du Pays d'Issoudun a décidé de procéder à une réouverture progressive de la déchetterie depuis le 27 avril 2020 aux horaires habituels (du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30). Jusqu'au 9 mai, sont autorisés les déchets verts, les gravats et les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). **À partir du 11 mai, tous les types de déchets et matériaux habituellement collectés seront de nouveau acceptés.**

Bien entendu, des dispositions particulières accompagnent cette réouverture, afin que les gestes barrières et en particulier la mesure de distanciation sociale, soient appliqués :

1. **Les véhicules doivent arriver par la rue du Docteur Apard** et le chemin qui longe la place George Sand. L'accès depuis la rue des Maquis du Nord-Indre, à gauche avant Trigano, étant interdit.
2. **Il ne peut y avoir plus de cinq véhicules présents, simultanément**, dans l'enceinte de la déchetterie. Les véhicules excédentaires devront attendre leur tour à l'extérieur.
3. L'agent en charge de la gestion de la déchetterie n'est plus autorisé à porter assistance au déchargement des véhicules et les usagers doivent respecter les distances sociales de sécurité (au moins 1 mètre entre deux personnes).

Commerces et activités

Mis à part les cafés et les restaurants, **la plupart de nos commerces et professionnels pourront ouvrir de nouveau à partir du 11 mai.** Nous vous conseillons de vérifier leurs éventuels aménagements horaires.

Le cabinet des infirmières a repris ses permanences tous les matins aux horaires habituels du lundi au vendredi. Il serait souhaitable de vous munir d'un masque lors de votre visite.
Le cabinet du dentiste réouvre le 11 mai.
Le cabinet d'ostéopathie de Reuilly de Mathilde de Monteynard accueillera de nouveau des patients à partir du lundi 11 mai, dans les conditions sanitaires les plus strictes. Informations et prises de rendez-vous au 06 65 15 53 75.
Les coiffeurs réouvrent les 11 et 12 mai aux horaires habituels. Il est possible de prendre des rendez-vous dès maintenant.

Soutien économique

Dans le prolongement de notre aide au tissu économique local, nous maintenons, pour le mois de mai, la **suspension des loyers commerciaux municipaux**.

Nous avons acheté **à notre couturière 200 masques** à destination du personnel territorial et des professionnels de la communes.
Nous avons également commandé **de belles compositions florales à notre fleuriste**.

Notre fleuriste réouvre également le 11 mai.
La Guinguette de Reuilly propose des pizzas et des burgers à emporter du mercredi au dimanche soir de 18h30 à 22h.
Le restaurant « Les 3 cépages » propose également des repas à emporter à certaines dates. Suivez la page « Les 3 cépages » sur Facebook pour ne rien rater.

Réouvertures des écoles

Conformément au protocole sanitaire mis en place par le gouvernement, des règles strictes ont été établies par la municipalité et les directeurs d'école pour la réouverture des écoles. Celles-ci ont déjà été exposées en détail aux familles. Voici les grandes lignes de cette organisation :

Il sera obligatoire de prendre la température et laver les mains des enfants avant le chemin de l'école. Il sera nécessaire de respecter les règles de distanciation physique devant les écoles.

Maternelle

Rentrée des grandes sections le 12 mai. Rentrée des moyennes sections le 13 mai. Rentrée des petites sections la semaine suivante.

Élémentaire

Toutes les classes sauf les CM2 reprennent le 12 mai. Les CM2 continueront à suivre les cours via le blog de l'école comme les enfants des autres classes qui ne reprennent pas.

Cantine et centre de loisirs

Pour le moment, il n'est pas prévu de retour à la normale concernant la cantine et le centre de loisirs. Les temps avant et après les enseignements et les TAP se dérouleront dans les classes. Les repas des midis, à prévoir par les familles, pourront être pris dans la classe. Pas de repas le mercredi.

Inscriptions scolaires 2020-2021

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, il ne sera pas nécessaire de se rendre en mairie pour procéder à l'inscription scolaire.

Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription est disponible sur notre site internet https://www.reuilly.fr en suivant le lien sur la première page. Il vous appartient de **le retourner complété avec l'ensemble des pièces demandées par mail à l'adresse : mairie@reuilly.fr.**

Pour les personnes ne disposant pas de moyens informatiques, il est possible de retirer le dossier en mairie et de le rapporter une fois complété en prenant rendez-vous à la mairie au 02 54 03 49 00.

Pièces à fournir :

- Le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Le carnet de santé de l'enfant (ou équivalent) comportant l'ensemble des vaccins obligatoires pour l'enfant (selon son année de naissance) ou un certificat médical de contre-indication le cas-échéant.
- Les pièces d'identité des représentants légaux (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire ou Passeport)
- Un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement, etc…)
- Si l'enfant était scolarisé dans une autre école l'année en cours ou précédente, le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de cette radiation.
- Si l'enfant est domicilié dans une autre commune, la demande de dérogation présente dans le dossier à remplir par le maire de la commune de résidence.

Le dossier et ces pièces sont à retourner en mairie avant le 10 juin 2020

École maternelle :

Pour les nouvelles inscriptions à l'école maternelle (sont concernés les enfants nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017), le directeur de l'école fera connaître les dispositions particulières pour recevoir les parents d'élèves. Il les communiquera ultérieurement.
En ce qui concerne les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée du 1er septembre 2020 (sont concernés les enfants nés entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2018), les inscriptions seront sur liste d'attente et admissible en fonction des places disponibles à la rentrée.

École élémentaire :

Il n'y aura pas de rendez-vous avec la directrice.

Prochaines manifestations

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, les manifestations publiques sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La réouverture de la Salle des fêtes pour les manifestations n'interviendra pas avant le 2 juin minimum en accord avec les consignes du Gouvernement.
Les manifestations auprès de nos aînés ne peuvent pas reprendre leur cours normal.

Feu d'artifice du 13 juillet

Afin d'éviter tout grand rassemblement de personnes, **le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet de Reuilly ne pourra être tiré.**

Point sur les travaux

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, de nombreux chantiers sont suspendus et par conséquent retardés. Voici un point de la situation.

Modernisation et automatisation du Camping de l'Arnon

Les travaux sont, toujours à l'heure actuelle, dans l'attente des bornes d'automatisation des paiements. Elles devraient être installées fin mai. Les bornes pour le wifi public ont été mises en fonction.

Ralentisseur de la route de Saint-Pierre-de-Jards

Le plateau ralentisseur est terminé. Les marquages au sol et l'implantation des panneaux ont été réalisés.

Banque alimentaire

Les 13 et 27 mai ainsi que le 10 juin, les colis de la Banque alimentaire seront **à récupérer par une personne, seule, à l'heure de rendez-vous fixée** par Marie-Christine GUILLEMOT, adjointe au Maire, directement à la Banque Alimentaire.

Entretien des lignes haute tension

Le réseau de transport d'électricité nous annonce que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique surplombant notre commune vont être entrepris pas l'entreprise **Arbo Environnement SARL**. Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser à M. LE BRIS au 03 85 72 61 90.

Changements dans le personnel communal

- Nous souhaitons la **bienvenue à Corine LE GLEUHER** qui a pris ses fonctions le mois dernier. Agent polyvalente, elle tiendra notamment la Maison de Reuilly, assurera l'accueil de la mairie et sera un appui pour les différents services de la municipalité.
- Nous souhaitons une **bonne continuation professionnelle à Christelle DUMEZ** qui a pris ses fonctions à la bibliothèque de Saint-Valentin et Vatan. Auprès de la médiathèque et de la Maison de Reuilly pendant plusieurs années, elle a transmis sa passion des arts et de la littérature à de nombreux administrés, des plus jeunes aux plus âgés. Merci pour ces années au service de la commune.